

RÉHABITAT

SALON de la RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ATELIER 11h00

FINANCER MON PROJET
DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

11 Mars
2017

PARC DES EXPOSITIONS
DE LA ROCHE-SUR-FORON

POUR UN PROJET CLÉS EN MAIN

INTERVENANTS

- Anne-Marie FAVRE-LORRAINE – DDT/Anah
- Guillaume GASSIE – Point info énergie 74

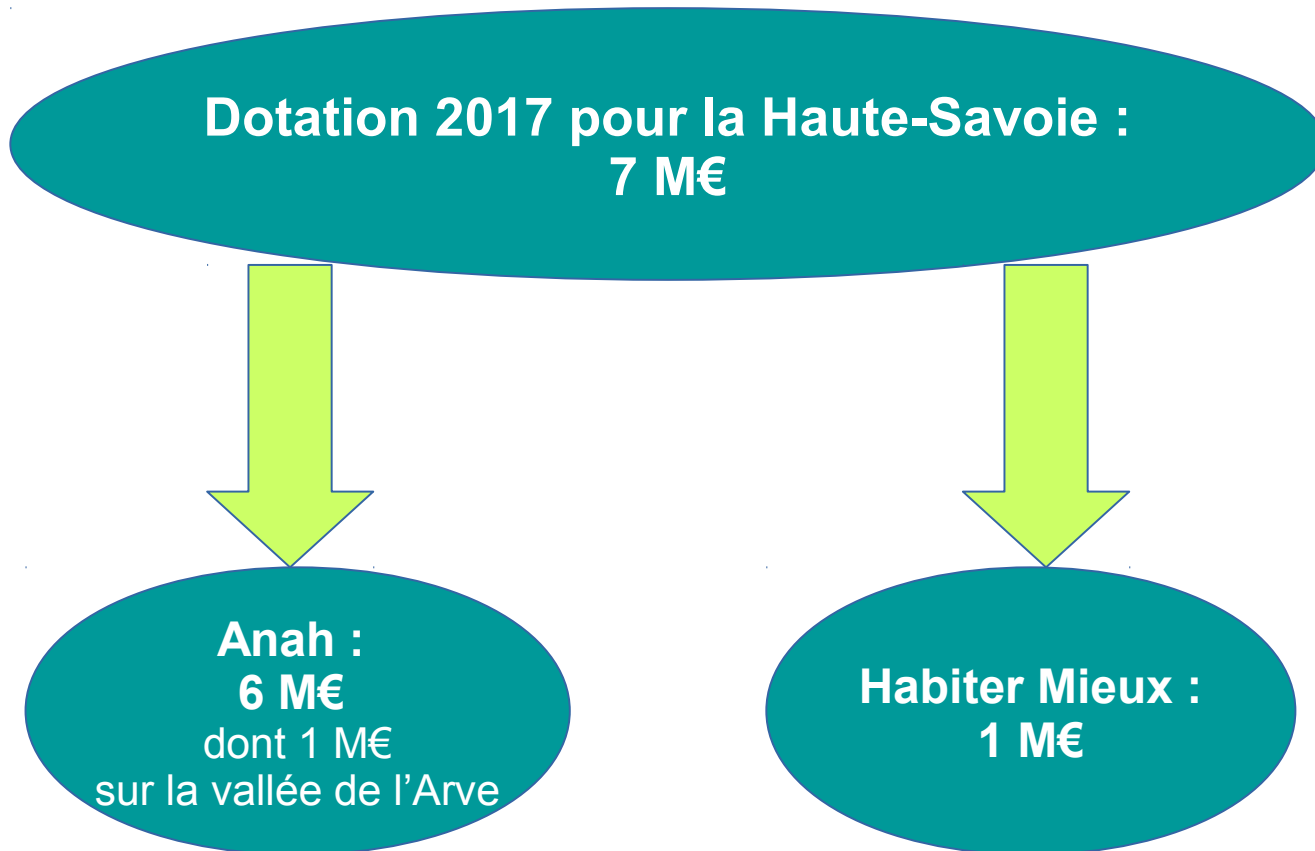
Loi de transition énergétique pour la croissance verte

- Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie.
- Faire baisser les factures.
- Créer des emplois.
- Améliorer le confort des logements.
- Enjeu de santé publique.
- Valoriser le patrimoine.

Le programme Habiter Mieux de l'Anah

- 100 000 logements rénovés en 2017 en France, dont 30 000 logements pour les copropriétés fragiles.
- 1 072 logements rénovés en 2017 en Haute-Savoie, dont 505 logements pour les copropriétés fragiles.

Le programme Habiter Mieux de l'Anah



Le programme Habiter Mieux de l'Anah

Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires occupants soumis à plafonds de ressources ;
- Les propriétaires bailleurs qui louent ou souhaitent louer leur logement en réalisant des travaux ;
- Les syndicats de copropriétaires pour des travaux en parties communes sous conditions .

Le programme Habiter Mieux de l'Anah

Pour quels logements ?

- Les logements de plus de 15 ans occupés à titre de résidence principale.

Le programme Habiter Mieux de l'Anah

Pour quels travaux ?

Les travaux de rénovation permettant
un gain énergétique de :

- 25 % pour les propriétaires occupants ;
- 35 % pour les propriétaires bailleurs ;
- 35 % en cas d'aide au syndicat.

Récupération des CEE exclusivement au profit de l'Anah
sauf exceptions

Le programme Habiter Mieux de l'Anah

- Exemple de financement d'un projet de travaux de 20 000 € HT à LA ROCHE SUR FORON - propriétaire occupant très modeste
- Ménage de 4 personnes – RFR 2015 : 29 506 €

Subvention Anah :	10 000 €
Programme Habiter Mieux :	2 000 €
Conseil départemental :	500 €
Communauté de communes :	500 €
Total des financements :	13 000 €
Reste à charge :	7 000 €

Le programme Habiter Mieux de l'Anah

- Ex de financement pour un logement locatif social de 80 m² à la Roche sur Foron Projet d'amélioration énergétique d'un montant de 60 000 € HT

Subvention Anah :	15 000 €
Programme Habiter Mieux :	1 500 €
Conseil départemental :	3 000 €
Prime réduction de loyer Anah :	9 000 €
Total des financements :	28 500 €
Reste à charge :	31 500 €

- (Possibilité financement éco PTZ jusqu'à 30 000 €)
- Loyer mensuel hors charges : 491,40 € - déductions fiscales : 70 % des revenus locatifs pendant 9 ans

Les aides financières en 2017

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique ;
- L'éco-prêt à taux zéro ;
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- La TVA à taux réduit.

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

- Les propriétaires occupants
- Sans condition de ressources
- Travaux réalisés par un artisan RGE
- Respecter les critères de performances énergétiques

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

30 % de réduction sur le coût des matériaux (et de la main d'oeuvre)

- Les propriétaires occupants
- Sans condition de ressources
- Travaux réalisés par un artisan RGE
- Respecter les critères de performances énergétiques

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

- Bâtiments d'avant 1990
- Collectif à partir d'un seul poste de travaux
- Individuel à partir de 2 postes de travaux
- Sans condition de ressources
- Travaux réalisés par un artisan RGE
- Respecter les critères de performances énergétiques

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

De 10 000 € à 30 000 € remboursables sur
15 ans maximum

- Collectif à partir d'un seul poste de travaux
- Individuel à partir de 2 postes de travaux
- Sans condition de ressources
- Travaux réalisés par un artisan RGE
- Respecter les critères de performances énergétiques
- Bâtiments d'avant 1990

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

- Propriétaires occupants et bailleurs
- Sans condition de ressources
- Travaux réalisés par un artisan RGE
- Respecter les critères de performances énergétiques
- A demander avant la signature des devis

Les certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le montant des CEE varie en fonction
du nombre de kWh économisé

- Propriétaires occupants et bailleurs
- Sans condition de ressources
- Travaux réalisés par un artisan RGE
- Respecter les critères de performances énergétiques
- A demander avant la signature des devis

La TVA à taux réduit



TVA à 5,5 %

- Propriétaires occupants et bailleurs
- Sans condition de ressources
- Respecter les critères de performances énergétiques
- Sur l'ensemble du devis pour tous les travaux de rénovation énergétique

Bonne visite !

www.regereno.fr

stand A : Régénéro